



## Changement agence de location

Par **NEWMOON**, le **03/03/2010** à **19:04**

Bonjour,

J'ai signé un bail pour la location d'un parking en novembre 2008 avec une agence pour lequel je payais la location au trimestre. En octobre 2009, je m'étonne de ne pas recevoir la quittance pour le dernier trimestre 2009 et je contacte donc mon agence. Celle-ci me signifie alors qu'elle n'est plus en charge de la location de ce parking et ne sait pas quelle agence en a récupéré la gérance, mais que cette dernière me contactera très vite pour faire le changement dans mon bail.

Or, je n'ai jamais été contacté par qui que ce soit et ai donc continué à occuper cette place de parking. Mais aujourd'hui l'agence qui gère désormais le parking me réclame les 3 quittances trimestrielles que j'aurais dû payer.

Voici donc ma question: étant donné que je n'ai rien signé avec cette nouvelle agence, ai-je le droit de refuser de payer ces quittances?

Merci d'avance pour vos réponses.